

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2021

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 13 Votants : 19

Date de la convocation : 12/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Présents : *CLASQUIN J-F, POIRIER S, DEVAUCHELLE E, BOIGEY-DIEMER M, MAIRE P, HUREL-MATHIEU C, FRESSE A, JACQUEMIN J-F, MILLION E, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F et ZONE Elisabeth.*

Madame Stéphanie POIRIER a été nommée secrétaire.

*Absents excusés : Daniel MOUGEL a donné pouvoir à Elisabeth ZONE,
Anne COURTOIS-PAULUS a donné pouvoir à Elisabeth ZONE,
Andrée VAUTRIN-ROLLOT a donné pouvoir à Marie-Françoise VANNSON,
Corinne VUILLEMIN a donné pouvoir à Marie-Françoise VANNSON,
Emmanuel VUILLEMIN a donné pouvoir à Eric DEVAUCHELLE,
Bernard COLIN a donné pouvoir à Jean-François JACQUEMIN.*

Le jeudi 22 juillet 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.

En préambule, Monsieur le Maire rend hommage à Madame Gisèle VUILLEMIN qui vient de nous quitter. Il rappelle son investissement, depuis plus de cinquante ans, au sein de différentes structures de la commune et son dévouement envers la paroisse.

Une minute de silence est respectée.

Monsieur le Maire tient également à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la bonne organisation des élections Départementales et Régionales : administrés, élus, agents communaux et notamment Hugo Géhin, Adjoint administratif, pour son implication.

Enfin, il remercie les personnes qui lui ont adressé des vœux de prompt rétablissement à la suite de son infarctus.

Validation du dernier compte rendu : Mme Elisabeth ZONE signale que les montants des devis validés n'ont pas été repris dans le compte-rendu. Il est pris note de cette remarque.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Stéphanie POIRIER

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'en raison de la présence de M. Lecoeur, architecte du cabinet Bouillon-Bouthier, le point relatif à l'Internat avec restauration est examiné en premier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf mention contraire,

Concernant la construction de l'internat avec restauration,

* **VALIDE l'Avant-Projet-Définitif** tel que présenté par M. Lecoeur architecte, **pour un montant arrêté à 2 681 400,00 € H.T.** (sans PSE),

Sur cette base, et conformément aux dispositions réglementaires et stipulations contractuelles, le **forfait de rémunération définitif** du groupement BOUILLON BOUTHIER SAS d'architecture, TERRANERGIE Sarl, ACT'BOIS Sarl et FD Ingénierie est décomposé comme suit :
- **Mission de base + EXE 1 : 205 292,79 € H.T**
- **Mission OPC : 17 062,66 € H.T**

* **DECIDE** (16 pour et 3 abstentions), par application des critères de jugement des offres, de retenir pour la réalisation du **programme de voirie 2021** (Route de Grandfaing, Route de Théraye, Le Taillon, Hadol-Haute) l'opérateur économique suivant :
S.T.P.I ROUTE 70 250 Ronchamp pour un montant de **149 781,10 € HT** soit 179 737,32 € TTC,
* **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir,

* **AUTORISE** le Maire à signer une **convention de servitude** pour régularisation du passage d'une canalisation de source sous une voie communale à Buzegney,

* **AUTORISE** (16 pour et 3 abstentions) le Maire à signer une **convention** avec le CD 88 pour **l'aménagement paysager** d'une dépendance de la RD 44 à Géroménil,
et prend note de la remarque de Mme Elisabeth Zone qui signale qu'il serait judicieux, en parallèle, de faire cesser les dépôts de gravats et/ou déchets verts non autorisés,

Concernant la construction du Pôle de Santé,

* **AUTORISE** (15 pour et 4 abstentions) le Maire à signer l'avenant de résiliation du marché du lot N° 2 Gros-Œuvre attribué à l'entreprise ZOZIK de Deyvillers (indemnité de 5 429,03€) en raison de son impossibilité à reprendre le chantier avant début 2022,

* **DECIDE** (15 pour et 4 abstentions) suite à la nouvelle consultation, par application des critères de jugement des offres, de retenir pour la réalisation dudit lot l'opérateur économique suivant :
Sarl VUILLEMIN Bâtiment 88000 Deyvillers pour un montant de **146 298,20 € H.T** soit 175 557,84 € TTC,

En raison de la mise en service, à dater de septembre prochain, d'un logiciel de gestion à destination des parents d'élèves pour les inscriptions au service de restauration scolaire et le paiement des repas,

* **DECIDE** de rembourser, par virement sur le compte bancaire des parents, les tickets repas acquis et non utilisés. Le remboursement s'effectuera sur remise des tickets repas et d'un RIB des parents.

* **ADOpte** le **règlement intérieur de la Restauration Scolaire** actualisé tel que présenté,

* **FIXE** comme suit la destination des produits de la coupe de la parcelle 88 (petit et bois moyens résineux) en additif à l'état d'assiette de l'exercice 2021 : Vente en bloc et sur pied,

* **APPROUVE** (18 pour et 1 abstention) **la motion établie par la FNCOFOR** qui s'oppose aux nouvelles mesures gouvernementales en matière de financement de l'ONF et de suppression de postes telle qu'annexée,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

* **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2021-2022 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Techniques	1	CAP Jardinier-Paysagiste	2 ans

Dans le cadre de la promotion interne,

* **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe (29.5/35°) et d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe (35/35°), les postes précédemment détenus étant supprimés dès nomination aux nouveaux grades.

* **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la commune de Hadol au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions proposé par la CAE,

Considérant les possibilités d'interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

* **APPROUVE** la modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Informations et questions diverses :

- Il est signalé que le miroir à l'intersection des RD44 et 44F est à remplacer.
- M. DEVAUCHELLE fait état des dépenses engagées depuis le dernier Conseil :

Réparation Camion	EURO REPAR 5 699,14€
Remplacement portes d'entrée Fils d'Argent	SARL LECLERC BERTRAND 11 750,40€
Fenêtre, volets et remplacement verrou suite vandalisme Chalet de la Houssière	M2C menuiserie SARL 1 963,50€
Bâtiment services techniques: Etudes RT, thermique	E.T.I 492,00€
Platerie et isolation école	EURL EDDE'n CO 2 668,24€
Remplact chaudière fioul pour pelets Guménil	SARL Arnaud FAIVRE 19 892,03€
Arroseurs + buses	Alsace Arrosage 490,26€
Remplacement disjoncteur de tête	SPINELEC 556,20€
Remplacement des batteries alarmes Ecole	SPINELEC 458,40€
Portes manteaux - bancs groupe scolaire	M2C menuiserie SARL 1 254,00€
Location clôture de chantier	ZOZIK 3 303,36€
Réfection de l'installation électrique L'encrier aux champs	Gilles THOCKLER 6 532,28€
Réfection Monument aux Morts	Entreprise Pascal SIMON 1 332,24€
Nettoyage / réfection des joints / Redorure	Entreprise Gaston MOUGEL 2 372,00€

La séance est levée à 22h30

Fait à Hadol, le 30 juillet 2021

Le Maire,
Jean-François CLASQUIN



La secrétaire de séance,
Stéphanie POIRIER